

NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ETRANGERES.

QUATRIEME ANNÉE RÉPUBLICAINE.

DECADI 10 Prairial.

(Ere Vulgaire)

Dimanche 29 Mai 1796.

Réception faite à plusieurs officiers français par la municipalité et l'archevêque de Pavie. — Retraite du gouvernement de Milan dans la ville de Mantoue — Prorogation du parlement d'Angleterre — Motion de M. Fox pour engager le roi d'Angleterre à changer ses ministres. — Echange de prisonniers français et autrichiens à Bonn. — Congrès tenu à Heilshelm par les députés des différens états de l'Empire qui doivent faire respecter la ligne de neutralité. — Discussion sur la contribution foncière.

ITALIE.

De Pavie, le 13 mai.

Depuis lundi dernier nous n'avons plus ici aucunes troupes de ligne, & la garde de la ville a été confiée à la milice bourgeoise. Aujourd'hui, vers midi, il est arrivé trois officiers français avec six hussards; la municipalité & l'archevêque Bertieri sont allés au-devant d'eux sur le pont du Tessin; le marquis Belcredi prit d'abord la parole, & ensuite l'archevêque. L'officier commandant répondit au prélat qu'il n'avoit rien à craindre, que les Français étoient bon catholiques, & qu'ils feroient respecter les personnes ainsi que les propriétés: ensuite on présenta des rafraichissemens, & avant de partir les officiers français se rendirent à l'assemblée de la municipalité, qu'ils remercièrent de ses attentions à leur égard: ils la prièrent de leur faire fournir deux chevaux, & ils ordonnèrent que la garde nationale, dont le service avoit été suspendu par la municipalité à leur arrivée, fût remise dans ses fonctions jusqu'à l'arrivée d'un corps de troupes françaises qui se dispoit à passer le Pô. Ensuite ces officiers partirent pour leur quartier-général qu'on croit être à Meregnano.

De Milan, le 14 mai.

A l'approche des armées françaises, le gouvernement s'est rendu à Mantoue après avoir établi une junte provisoire pour la direction générale des affaires. Cette junte est composée des trois présidens du tribunal suprême, du tribunal d'appel & de celui de première instance, ainsi que du président du magistrat. Elle est obligée de référer au gouvernement dans les cas importants où il n'y a pas urgence, autant que les circonstances de la guerre pourroient le permettre.

La milice bourgeoise de cette ville a été mise en activité de service pour le maintien de la tranquillité publique.

Aujourd'hui l'arbre de la liberté a été planté en grande cérémonie sur la place du Dôme.

On attendoit d'un moment à l'autre l'arrivée de l'armée française, commandée par le général Massena; en conséquence la municipalité & les autres corps administratifs sont allés au-devant d'elle, à la porte de Rome; & en effet, sur les onze heures du matin, le général Massena a fait son entrée publique dans la ville, à la tête d'un corps de troupes.

Nous n'avons encore aucun détail officiel des avantages remportés, ces jours derniers, par les Français sur le général Beaulieu, dont l'armée est dispersée dans les environs de Crème & de Brescia. On débite qu'un corps de troupes françaises est auprès de Mantoue, & que l'avant-garde de l'armée autrichienne se retire par le Tyrol.

Au surplus, les généraux français font observer partout la plus exacte discipline, & la peine de mort est infligée à tous les militaires qui se permettoient quelque insulte grave contre les habitans.

ANGLETERRE.

De Londres, le 19 mai.

Le roi s'est rendu aujourd'hui à deux heures à son parlement & l'a prorogé. On s'attend qu'il sera publié incessamment une proclamation pour la dissolution de ce parlement.

Avant la prorogation, M. Fox avoit fait un très-long & très-beau discours, dont le but étoit de supplier le roi de changer ses ministres. M. Pitt a répondu par un discours non moins étendu; & il y a eu contre la motion de M. Fox une majorité de 216 voix contre 47.

BELGIQUE.

De Bruxelles, le 2 prairial.

Le général Jourdan est toujours occupé à passer en

revue son armée, sur-tout la partie qui se trouve dans le Hundsruock, & il a donné les ordres les plus précis pour y maintenir la discipline la plus sévère. Suivant toutes les dispositions faites par cet actif général, il paroît positif que son projet est de se tenir purement sur la défensive, si, comme on a lieu de le craindre, les hostilités se renouvellent sur les bords du Rhin. Les retranchemens, batteries & autres ouvrages que les Français ont faits sur la rive gauche entre Coblentz & Bacharach, ainsi que derrière la Moselle & dans le Hundsruock, font l'admiration des gens de l'art. Ces immenses travaux étonnent par leur étendue, leur force & leur solidité : en plusieurs endroits ils présentent des difficultés si excessives à vaincre, qu'elles sont presque insurmontables. Ces ouvrages sont encore augmentés chaque jour par de nouveaux, & un grand nombre d'ouvriers sont continuellement employés à les perfectionner.

Les lettres de Coblentz portent qu'une forte partie de l'armée autrichienne, rassemblée sur la rive droite du Rhin dans les environs de la Lahn, vient de recevoir l'ordre tout-d'un-coup de se porter en toute diligence sur Francfort & de-là sur Manheim, où ce corps d'armée passera le Rhin. Ces nouvelles dispositions annoncent encore des changemens dans le plan de campagne adopté par le conseil de guerre établi à Vienne. Cette vacillation continuelle dans les projets du cabinet autrichien, montrent, plus que toute autre chose, son embarras actuel.

L'échange des prisonniers français & autrichiens se continue toujours avec activité; c'est à Bonn qu'il se fait. Les soldats républicains arrivent pour la plupart du fond de la Hongrie où on les avoit confinés. Ces infortunés ont essayé dans leur voyage les traitemens les plus cruels; & plus d'un tiers sont morts de fatigues & de misère dans la route.

On écrit de Wesel qu'il vient de se former à Hildesheim un congrès composé de deux envoyés prussiens & des députés de différens états de l'Empire, qui doivent contribuer à la formation d'une armée pour faire respecter la ligne de neutralité. Cette armée sera composée de 75 mille hommes de troupes prussiennes, de 15 mille hanovriens, 10 mille hessois & 6 mille brunswickois. Elle sera défrayée entièrement par une caisse particulière où les états les plus exposés apporteront les fonds nécessaires pour son entretien. Le cabinet prussien fournira des troupes, mais point d'argent. Du reste, il paroît que la république française peut être sans inquiétude sur les projets de cette armée, qui n'en aura d'autre que celui de faire respecter la ligne de neutralité dans le cas où la guerre se continue.

F R A N C E.

DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES.

De Nice, le 6 mai.

Le nombre des prisonniers piémontais & autrichiens arrivés ici depuis le 16 avril jusqu'à ce jour, s'élève à 5729; savoir, 1300 piémontais avec 50 officiers, & le surplus autrichiens, y compris environ 100 officiers. Les Piémontais ont été envoyés aussitôt dans l'intérieur de la France; quant aux Autrichiens, on les employe journellement à se rendre à Scarena, à deux milles de distance, où ils vont prendre des sacs de grains, pesant

chacun trois *rubio*, qu'ils apportent ici, & ils reçoivent pour ce service 5 sols comptant de paye, ainsi qu'une double ration.

DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN.

De Landau, le 1^{er} prairial.

Les préparatifs les plus sérieux de part & d'autre annoncent le retour très-prochain des hostilités. On s'occupe en conséquence de pourvoir cette place de tout ce qui peut être nécessaire pour la mettre en état de défense. On vient de donner des ordres pour y faire transporter, d'ici à vingt jours, deux mille cordes de bois.

Suivant une lettre de Bâle, l'ambassadeur de la république, Barthelemi, a fait remettre au magistrat de cette ville un nouveau mémoire, où il se plaint des faibles mesures que semblent prendre les Suisses pour maintenir efficacement leur neutralité. (*Nous avons publié ce mémoire dans le journal d'avant-hier*). Cet ambassadeur se plaint hautement de la protection que les cantons de Soleure, Fribourg, Schwitz & Uri accordent aux émigrés, & du refus qu'ils ont fait jusqu'ici de reconnaître officiellement la république française. D'un autre côté, l'empereur a fait remettre aux mêmes magistrats de Bâle, par son envoyé, une note par laquelle il leur reproche leur partialité envers la république française, & les secours de vivres, de bestiaux & d'autres denrées qu'ils fournissent aux Français. Les magistrats se sont assemblés en comité secret à cette occasion.

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE-INFÉRIEURE.

De Nantes, le 2 prairial.

Le citoyen Monnet, chef de bataillon, a déclaré par un écrit authentique qu'ayant eu une conversation avec le chouan *Vasselot*, condamné à mort & exécuté dernièrement, celui-ci lui avoit dit que le 12 floréal ayant communiqué avec plusieurs chefs de chouans, il avoit pris lecture d'une lettre de Lord Grenville, ministre britannique au département des affaires étrangères, qui déclaroit au parti royaliste de la Vendée, au nom du gouvernement anglais, que *comme il étoit possible que sous peu on traitât avec la France, ce parti ne devoit plus compter sur aucun secours de l'Angleterre; et qu'ainsi les chefs du parti eussent à prendre les mesures les plus convenables pour leur salut*. Au reste voici ce qu'écrivit le même officier dans sa déclaration imprimée.

« La guerre des chouans doit être finie sous trois mois. Les chefs de cette armée, composée de débris, sont sans moyens pour la soutenir. Il en est quelques-uns de très-courageux, entr'autres celui qui commande dans la partie de Pougeres, qui est un héros dans son genre; c'est un petit homme rempli de moyens militaires. Les chouans n'ont aucun ensemble, ne se communiquent point, & leur désunion rendra leur destruction plus facile ».

De Paris, le 9 prairial.

C'est demain qu'on célèbre au Champ de Mars, dit de la Réunion, la fête de la Victoire, dont le plan & les dispositions ont été annoncés par des affiches publiques. Le gouvernement n'a rien épargné pour donner de l'éclat & de la pompe à cette cérémonie: nos succès militaires

litaires honoreront à jamais la valeur française, & aucun objet n'est plus digne de ranimer l'enthousiasme d'un grand peuple, réuni pour célébrer les triomphes de ses guerriers. Mais il est encore plus aisé de rassembler le peuple que de l'émouvoir; & quelque ascendant qu'ayent toujours sur l'esprit de la multitude les victoires & les conquêtes, l'effet de cet ascendant peut être contre-balancé par des sentimens d'un intérêt plus pressant encore & plus impérieux. Nous ne pouvons nous dissimuler que des sentimens de ce genre n'aient depuis quelque tems visiblement affaibli l'esprit public parmi nous, & donné à la masse du peuple une insouciance bien fâcheuse sur ses plus grands intérêts. Nous ne rechercherons en ce moment ni les causes ni les remèdes de cette insouciance; le gouvernement connoit les unes, & trouvera les autres quand il le voudra; c'est à-dire, quand il voudra avec force, fermeté & persévérance, rendre à tous les citoyens paisibles le sentiment que la puissance publique les défendra contre toute espèce de violence; que leur sûreté personnelle ne sera jamais troublée tant qu'ils ne violeront pas les lois, & que ce qu'ils possèdent légitimement aujourd'hui, ils en disposeront librement demain. Il faut le dire, ce sentiment est trop affaibli par une longue & malheureuse expérience; & sans lui point de liberté, point de tranquillité; point de confiance dans les gouvernés, point de force solide dans les gouvernans.

Chaque jour notre position devient plus alarmante; il seroit inutile de le dissimuler. La conspiration qu'on croit avoir découverte est en pleine activité dans nos murs & hors de nos murs. Les sociétés populaires, instituées à Paris par le comité insurrecteur, subsistent, on n'en sauroit douter. A chaque instant il sort de je ne sais quelles cavernes des agens, des émissaires dignes par leur profonde scélératesse de servir les projets de leurs maîtres. Les groupes se forment de tous côtés, & dans ces groupes, même langage, même tactique. Ils se forment sous les yeux même des deux conseils aux Tuileries. Je vis hier un de ces odieux rassemblemens: ce fut un étranger qui le commença; il étoit hollandais, bien vêtu, s'exprimoit avec assez de facilité; il détaillait des projets de finances; & ces projets étoient le pillage de Babeuf, organisé; il vouloit que s'emparant des marchandises qui sont aujourd'hui chez tous ceux qui se mêlent de commerce, on en fit des magasins nationaux qu'on distribuerait suivant un maximum réglé. Une si flatteuse annonce attire de tous côtés les curieux. Quelques passans se plaignent assez hautement de ce que les étrangers se mêlent toujours de nos affaires; celui-ci crut devoir se retirer; mais l'interlocuteur avec lequel il avoit commencé son dialogue le continua pour lui; développa son plan; chercha à amuser & à enflammer son auditoire: il s'étendit sur le compte des agitateurs, & prétendit que s'étoit tous les gens de l'ancien régime qui faisoient le commerce; une voix s'écria: *et les deux conseils le font aussi*: bravo, s'écrie-t-on, de toutes parts; les épithètes se succèdent. C'est à ce degré qu'on pousse l'avilissement de la représentation nationale sous ses propres yeux. Que ceux qui ont vu arriver tous nos malheurs & nos désastres, sans en rechercher les causes, négligent de tels symptômes; quant à moi je reconnois dans ces discours & dans ceux qui les tiennent, ce qui a précédé de quelques jours les grandes explosions. En général, on remarque dans tous les quartiers une vive

effervescence; les séditieux fideles aux maximes du comité insurrecteur varient leurs rassemblemens; mais chaque jour ils les multiplient & sur-tout à l'approche de la nuit. Ils sont presque permanens dans les quartiers remplis d'ouvriers. Le *Rédacteur*, journal officiel, rapportoit hier les propos les plus séditieux de plusieurs femmes & même quelques voies de fait commencées.

Cependant avec une impudence qui n'a pas d'égale, le journal des Patriotes de 89 & celui des Hommes Libres qui reparoit aujourd'hui, nient la conspiration, traînent dans la boue le directoire, que bientôt on se promet de traîner dans le sang. Plus dangereux encore, d'autres hommes travestissent la conspiration. Poulitier écrit, dans l'*Ami des Loix*, des révélations un peu tardives, qui ne sont propres qu'à charger de ténèbres des faits qui ont été portés jusqu'à l'évidence. Louvet répète ses éternelles, ses dégoûtantes fables de royalisme. Eh! qu'importe donc le royalisme prétendu de Babeuf, d'Amar, de Drozet, de Félix le Pelletier, de tous ces membres de comités révolutionnaires, de toute cette armée de Robespierre, de tous ces monstres qui se sont baignés dans le sang! Ils sont royalistes comme Robespierre & Marat, c'est-à-dire, qu'il faut un chef à ces brigands; mais, ce chef, ils le veulent brigand & assassin comme eux. Ils servent le royalisme, rien n'est plus vrai, parce que tout ce qui déshonore & ce qui ensanglante la révolution sert à la renverser. Mais, sous ce point de vue, je vous accuserai de royalisme, vous artisans éternels de divisions & de discordes parmi nous; vous qui frémissez chaque fois que vous voyez grossir le parti des défenseurs du gouvernement; vous qui flattez lâchement les plus vils agens des conspirateurs; vous qui retardez & embarrassez aujourd'hui leur jugement. Malheureux, qui rendez chaque jour aux brigands le poignard qu'on vient d'arracher de leurs mains, dites, lorsque vous serez atteint de ce poignard, si toutes fois ils veulent vous frapper & s'ils méconnoissent vos services, sera-t-il tems de crier encore à votre assassin: *tu es royaliste*. Quand le gouvernement concevra-t-il donc qu'il n'existe en France que deux partis: celui des amis de la constitution, & celui de ses ennemis. Quiconque a de la morale, l'amour de son pays, une propriété légitime, ou ces vertus paisibles qui la font acquérir; quiconque ne jouit de la vie qu'autant qu'il en voit jouir sans alarmes tous les objets de ses affections; quiconque n'est point un insensé aigri par le malheur, ou un furieux poursuivi par ses remords, est l'ami de la constitution. Cessez donc d'épouvanter, de décourager, de poursuivre cette masse d'hommes honnêtes où bientôt vous serez forcés d'aller chercher des secours trop tardifs peut-être.

On répand aujourd'hui, & ce bruit doit exciter une profonde alarme, que le commandant, qui vient d'arrêter à Lyon un mouvement, trop bien dirigé suivant les principes du comité insurrecteur, trop semblable à celui qu'on a tenté ici, à l'aide de la légion de police, pour qu'on ne l'attribue pas aux mêmes auteurs, que ce commandant vient d'être destitué. Ce fut ainsi que le 31 mai 1793, cette journée qu'on a oubliée quelques-uns de ceux qui en furent les victimes, & qui leur arracha leurs collègues, les braves & malheureux Lyonnais furent traités en coupables pour avoir repoussé de leurs murs les mouvements qui éclata à Paris. . . . Grand Dieu! allons-nous donc recommencer notre histoire! . . .

A V I S.

Le prix de la souscription est de 750 liv. en assignats pour trois mois, ou de 25 liv. en mandats.

Les souscripteurs du 1^{er} prairial qui n'ont envoyé que 500 liv., sont invités à nous faire passer 250 liv. pour l'augmentation de prix devenue indispensable, & sans laquelle les abonnemens de prairial ne pourront être servis que deux mois.

Aux termes du décret du 3 prairial, les assignats de 125 livres & au-dessus ne pouvant plus être échangés à Paris passé le 25 prairial qu'à raison de cent capitaux pour un, les abonnemens de 750 livres qui nous parviendront en assignats au-dessus de 100 liv. après le 20 prairial, ne vaudront que pour un mois. Nous devançons le terme fixé par la loi, afin d'avoir le tems nécessaire pour échanger.

Les abonnemens pour les pays étrangers ne peuvent être reçus qu'en numéraire, au prix de 9 liv. pour trois mois; 16 liv. pour six mois, & 30 liv. pour un an.

CORPS LEGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ CENTS.

Présidence du citoyen DEFERMON.

Séance du 9 prairial.

Organe d'une commission spéciale, Talot fait mettre à la disposition du directoire exécutif la caserne de la rue Notre-Dame-des-Victoires, pour la garde extraordinaire destinée à exercer la police de la bourse & du palais Egalité.

Dumolard représente à la discussion le projet de résolution concernant les prévenus d'assassinats commis à Lyon après le 9 thermidor, & renvoyés, comme on doit se le rappeler, devant le tribunal criminel du département de l'Isère, par décret du 19 prairial, an trois.

Derrac, qui avoit la parole après Dumolard, annonce que deux avis avoient partagé la commission; que Dumolard avoit exposé, développé l'un, & qu'il alloit faire connoître l'autre.

Le conseil renvoie l'ouverture de cette discussion au 12 prairial courant.

On s'occupe de la continuation de la discussion sur le mode de paiement de la contribution foncière de l'an quatre.

Beffroi, rapporteur de la commission des finances, propose de revenir sur le principe adopté hier sur la proposition de Dubois-Dubay.

Perrin (des Vosges) & Bourdon s'élevent avec chaleur contre cette proposition.

Il est tenu, dit Perrin, que le gouvernement qui a la guerre à soutenir, ne reçoive plus de valeur idéale quand il ne peut payer qu'avec des valeurs réelles.

Siméon combat avec des calculs la résolution prise hier; si les mandats ne sont, dit-il, que comme 10 à 1, celui qui a 1000 liv. de revenu & qui ne devoit que 250 liv. paiera 2500 liv.

Bourdon expose quels frais immenses entraîne la perception en nature.

Beffroi pense, que ces observations, bonnes pour les tems ordinaires, ne sont pas concluantes dans les circonstances difficiles où se trouve la république, & doivent céder au besoin de nourrir les armées. Il faudra encore, dit-il, un *maximum* & des requisitions.

Un murmure général s'élève.

Thibaut soutient la résolution prise hier; il la motive sur les achats que le gouvernement est obligé de faire

chez l'étranger & pour lesquels il lui faut des valeurs réelles.

Thibaudeau regrette que le conseil ait si précipitamment rapporté une résolution prise après une mûre délibération; il croit que la cherté, que la famine qui nous ont affligé long-tems, étoient dûs au grand nombre d'acheteurs de subsistances dont le gouvernement couvrait tous les départemens; depuis que la perception en nature a nourri les armées & les grandes communes, le prix du bled est baissé; l'abondance a reparu; d'ailleurs il faut le dire, les marchés se font en argent par-tout; le gouvernement ne trouvera pas de bled avec des mandats. L'opinant pense donc que la perception en nature est indispensable, tant que le gouvernement n'aura pas un signe représentatif dont la valeur soit entièrement indépendante de l'opinion.

Plusieurs membres sont encore entendus.

Bailleul demande que la contribution soit payée en valeur représentative, mais que le directoire reste autorisé à la percevoir en nature dans les lieux qui avoisinent les armées & les grandes communes. — Cette proposition est adoptée.

Doulcet demande qu'il n'y ait pas de séance demain. On célèbre, dit-il, la fête de la Victoire; le corps législatif ne peut pas y assister en corps; mais chacun de ses membres desire de mêler ses chants à ceux par lesquels on va célébrer le triomphe & le courage de nos braves frères d'armes. — Cette proposition est adoptée.

CONSEIL DES ANCIENS.

Présidence du citoyen LEBRUN.

Séance du 9 prairial.

Lacué propose, par motion d'ordre, que le conseil s'ajourne à après-demain, afin que tous ses membres puissent assister demain à la fête de la Victoire.

Le conseil passe à l'ordre du jour.

Poullier fait un rapport sur la résolution qui appelle six ex-membres de la convention nationale pour compléter le corps législatif.

Le rapporteur expose qu'il se trouve des places vacantes dans le corps législatif, & que d'après la loi du 30 vendémiaire elles doivent être remplies par ceux qui ont réuni le plus de voix dans l'assemblée électorale de France après ceux qu'elle a élus lors de la formation de la législature actuelle.

Il répond à ceux qui ont objecté que les places vacantes appartiennent aux députés de la Corse & des colonies, que les places de ces députés au corps législatif sont occupées provisoirement par les anciens députés de ces contrées à la convention nationale; que d'ailleurs il ne s'agit pas de compléter des députations particulières, mais le corps législatif.

Poullier ajoute que sur le bruit qui s'étoit répandu, que les six membres désignés dans la résolution étoient impliqués dans la conspiration de Babeuf, il s'est transporté chez le ministre de la police générale, qui l'a assuré que ces bruits sont faux & calomnieux. La commission propose d'approuver la résolution. — Le conseil ajourne jusqu'après l'impression du rapport.